
Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Quel est l'impact du mécanisme International REDD+ sur la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Lauwers, Emmanuel

Promoteur(s) : Kabamba, Bob

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9317>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

RETRANSCRIPTION ENTRETIEN MALICK MOMBA

- E.L. : [Introduction]

- M.M. : Ok, merci beaucoup. Alors moi c'est monsieur Malick Momba, je suis environnementaliste de formation, ça fait pratiquement 19 ans aujourd'hui que je travaille au ministère de l'environnement. Par rapport à mon cursus professionnel, j'ai commencé au ministère de l'environnement en 2000. Euh c'était justement dans cette direction, dans le temps ça s'appelait SPIAF euh c'était un service permanent d'inventaire d'aménagement forestier. Et actuellement c'est devenu une direction normative au sein du ministère de l'environnement, dénommée DIAF, donc DIAF Direction des Inventaires et aménagement forestier. Je euh j'ai assumé plusieurs fonctions, avant de devenir chef de division géomatique, j'étais dans le temps chef de bureau [SIG?] et télédétection, ici à la même direction, j'ai été élevé chef de division à la direction du développement durable c'est là où j'assumais la fonction de chef de division du développement durable. J'ai assumé plusieurs fonction, en ce qui concerne les différents projets j'étais point focal euh projet carbone-map avec l'appuis financier de WWF, dont nous avons produits en 2018 la carte de la bio-masse forestière pour la République Démocratique du Congo. Euh c'était une première avec la méthodologie [LIDAR?] pour la pays, donc c'était grâce à l'appuis financier et technique de .. de WWF ainsi que nous avons pour le compte de la DIAF quand j'étais à la DDD je travaillais comme chef de division développement durable, j'étais point focal aux forums politiques de haut niveau sur le développement durable. Euh j'étais en même temps point focal sur les forêts de [Montagne?]. Et j'ai travaillé pendant 3 années consécutives euh à le DDD, donc j'ai eu à représenter plusieurs fois le pays au niveau international, euh avec des questions liées aux carbones, niveaux de références euh les objectifs de Développement Durable les ODD, quand on a migré de OMD, les objectifs du millénaire vers les objectif de développement durables. Euh toutes ces questions moi j'étais en charge de ça. Et je .. suis là, donc parmi mes attributions, c'est concevoir les politiques et de stratégies et entrées à la Géomatique, lié à la télédétection, ainsi que la conception de projets de textes réglementaires euh qui fait asseoir les données euh géo-référencées, et toutes les questions liées à la base de donnée relatives à la géomatique et la télédétection. Heu je suis responsable des éléments ou des questions à l'élaboration de la cartographie forestière ainsi que de la cartographie thématique, que nous mettons à la disposition du public ainsi que aux chercheurs, pour une utilisation. Heu niveaux de référence je l'ai dit tantôt, la carte de changement observée [inaudible] ou de la dynamique forestière. Ou un changement observé pendant x ou y période, c'est cette division qui s'en charge, de donner la superficie forestière de la RDC, et quand je parle de la distribution forestière de la RDC, il y a la question de perte et de gain de la déforestation du couvert forestier.

Donc, en un mot pour me résumer, je suis en fonction de la DIAF, ministère de l'environnement et développement durable, j'assume la fonction de chef de division géomatique.

- E.L. : Ok. Ici quand tu as dis que tu étais le point focal pour le carbon-mapping avec WWF c'était dans le cadre d'un .. d'un programme particulier, que il y avait l'appuis technique de WWF ou ?

- M.M. : Oui, au fait en 2012 on a commencé à faire une réflexion, parce que la pays n'avait pas officiellement une carte de la biomasse qui couvrait toutes les .. les territoires, l'étendue nationale du pays. Alors il a fallu que nous puissions utiliser une méthodologie à laquelle nous devons obtenir cette cartographie de la biomasse forestière pour le pays. Et .. nous on commencé cette réflexion mais la réflexion c'est grâce à l'appuis de WWF, donc nous avons à finaliser cette réflexion, la note

conceptuelle, et il y a eu des financements de WWF Allemagne, ainsi que le KWF, l'appuis des Allemands et nous avons eu à obtenir ce résultat, il y a eu comme je dis l'appuis financier et technique, il a fallu mettre en place une méthodologie pour la quantification du carbone. Euh pour la toute première fois au pays c'était le cas pour euh nous puissions tester euh le système de collecte de donnée par [ILDAR?]. Donc nous avons eu à faire cette exercice. Donc y a eu les avions qui ont eu été déployés, et puis ça a couvert une grande partie du territoire euh c'était la province de l'Equateur qui a été couvert par ce mouvement, ainsi que euh la .. province du Bandundu, une grande partie de Province Orientale, Magnema, euh le Kasai, euh là je dis par rapport au Congo non-démembré donc euh le 11 grandes provinces de la république qui étaient concernées, sauf la province du Katanga avec la grand Katanga, qui n'a pas été concerné pour la première phase du projet. Et nous envisageons le début de la seconde phase de projet dont nous puissions faire un déploiement au niveau de .. la forêt de [inaudible].

- E.L. : Ok, 2012 ça correspond avec l'adoption de la stratégie nationale REDD+, est ce que c'est dans ce cadre là que la réflexion est venue de pousser le .. une méthodologie de surveillance du niveau de carbone.

- M.M. : Bien évidemment, c'était parmi le .. les engagements que le pays avait pris pour ce qui concerne REDD+, et .. nous .. il a fallu que chaque pays par rapport à .. ses engagements puissent fournir des efforts, et la RDC étant donné que nous avons un grand pays et nous avons aussi un appuis multiforme en terme de partenaires et .. que nous avons reçu des différents partenaires, qui sont venus et chaque partenaire apportait une méthodologie, et c'était aussi pour nous de tester les différentes méthodologies pour voir celle qui sera plus efficace, qui nous donne plus de précision et qui coûte moins chère. Car au finish de tous les projets c'est tout à fait normal que le pays puisse s'approprier de l'activité.

- E.L. : Ok, et au final y avait un .. un total de combien de méthodologies qui ont été proposées ?

- M.M. : Heu pour ce qui concerne la quantification carbone, nous avons travaillé avec la méthodologie [WIDAR?], donc de collecte de donnée et puis nous avons fait les travaux d'intérêts, les inventaires de terrain, financé par la FAO. Et là déjà on est en phase des inventaires .. euh donc cela veut dire ce sont deux méthodologies que nous estimons qui a été officiellement adopté par la Pays. Donc la méthodologie des inventaires de terrain, qui constitue aussi un aspect, une méthodologie efficace, avec beaucoup de précision. Et la méthodologie avec le collecte de donnée par WIDAR.

- E.L. : Et est ce que ces deux méthodologies ont .. sont tombées sous le sens directement ou est ce que y a eu dans un premier temps un débat que certaines méthodologies avaient des avantages et des inconvénients que d'autres n'avaient pas etc qui a crée conflit d'intérêt ou euh ?

- M.M. : Oui, cela a toujours été, oui parfois quand les personnes n'arrivent pas à bien se comprendre. Mais pour le cas nous nous avons la plateforme technique de concertation, qui a été mise en place depuis 2013 euh dans notre pays où on a le temps de s'asseoir autour d'une table et commencer les discussions, et ces discussions là faisaient en sorte là que même lors de la méthodologie WIDAR il y a eu quelques .. quelques discussions qui ont été faites avec les différents partenaires autour d'une table, WWF, la FAO, ainsi que l'université de MaryLand, d'autres partenaires qui étaient avec nous, dont nous avons eu à discuter, on a eu à discuter et tout ça. Et voir comment mutualiser les données, que nous ayons la cohérence de données à la fin des résultats parce que euh toutes ces activités devaient être chapeautées par la DIAF, et pour que la DIAF ne puisse pas faire une publication ou publier des données différentes donc il a fallu éviter toutes ces questions c'est la raison pour laquelle vraiment des discussions ont été autour d'une table pour arriver à obtenir des consensus en ce qui concerne la méthodologie utilisée. Et cela a été vraiment un réussite, cela a été une réussite pour nous.

Euh nous avons eu à se mettre en accord, bien que chaque partenaire pouvait travailler dans son coin euh mais néanmoins on avait des réunions pour arriver à concilier les informations, à maîtriser toutes ces questions, afin de pouvoir harmoniser les données. Si il faut résumer dans ce sens là. (...).

- E.L. : Ici dans le mécanisme REDD+ quand on fait référence aux deux différents D, (...) [deuxième D] à quel point ça rend difficile l'évaluation des niveaux de carbones captés et rejetés ?

- M.M. : Oui d'abord jusque là la seconde phase de dégradation comme vous le saviez les pays nous devons, avec l'appuis des différents partenaires, voir ce que les autres partenaires ont fait en terme d'expérience dans d'autres pays pour arriver d'abord à une définition définitive de .. de cette question de dégradation.

Vous saviez avec la présence ou les différents [inaudible] que le pays regorge en terme de couverture forestière, ce n'est pas facile, de scinder dans la dégradation et la déforestation. D'abord c'est l'étape à laquelle nous sommes en train de travailler, nous avons tenu au mois de juin notre premier atelier sur la dégradation, nous avons invités les différents experts de .. des autres pays, ceux qui sont venus du Gabon, ceux qui sont venus du Cameroun, donc nous avons quasiment les mêmes types de forêt, partager leurs expériences, voir quelle est la méthodologie qu'ils ont utilisés pour ce qui concerne la quantification de la question de l'estimation de la dégradation, euh et sur base de ça nous allons maintenant pouvoir finaliser cet aspect cela veut dire quoi ? Nous allons .. nous lancer dans cette aventure, arriver à obtenir les .. les estimations réelles, pour les vraies .. les bonnes estimations sur la déforestation que nous avons. Et dans la déforestation voir la dégradation. Donc c'est la chose, donc c'est un peu trop tôt pour se prononcer par rapport à .. au taux de pourcentage des émissions de carbones en tout ce qui concerne la dégradation, parce que cet aspect nous ne l'avions pas encore [inaudible]. Pour votre information de la soumission au mois de janvier euh 2018 de notre niveau de référence même la version révisée, que nous avons déposée la question sur la dégradation nous n'avions pas encore renseigné cela. Et dans la prochaine soumission que on va renseigner cette question sur la dégradation.

- E.L. : Ok donc dans la prochaine soumission la dégradation sera prise en ..

- M.M. : Elle sera prise en compte.

- E.L. : Ok, et c'est quand la prochaine soumission c'est ... ?

- M.M. : C'est chaque 5 ans que le pays peuvent soumettre un nouveau NERF, mais il a possibilité d'avoir un NERF euh un niveau de référence, un niveau de référence révisé après 2 ans où il y a des pistes d'améliorations qui peuvent intervenir. Et nous pensons que très probablement dans la piste des améliorations que nous on peut pouvoir ajouter probablement dans deux ans, on peut voir la question sur la dégradation. Mais c'est une décision qui va venir lors de notre comité de pilotage, ainsi que au niveau de la plateforme technique de concertation, parce que toutes ces questions on les fait pas seuls, bien que la DIAF a une lourde charge, nous couvrons 2 composantes, la composante sur les inventaires forestiers qui sont le [IFE?] ainsi que la composante sur les données d'activités qui est le système de surveillance des forêts par satellites. Donc moi je suis le coordinateur du système de surveillance des forêts par satellite sur les données d'activités. Mon collègue qui est en face de moi dans l'autre bureau lui il est le coordinateur de [IFE?] qui sont les facteurs d'émissions. C'est deux composantes différentes.

- E.L. : Hm-hm. Ok, donc ici donc dans beaucoup de projets qui sont liés au REDD+ certains partenaires euh technique sur le terrain ou des exécutants, mettent en place des plans simples de gestion avec les populations, heum comment ce qu'on fait remonter euh cette information comment ce qu'on la centralise euh au niveau de la DIAF?

- M.M. : Oui, en fait les données sur la gestion des plans simples de gestion ne sont pas gérées par directement par la DIAF c'est géré par la Direction sœur de DIAF qui est la direction de gestion forestière, c'est là où euh tout ce qui est lié à l'octroi des forêts de communautés locales ou les plans simples de gestions seront plus élaborés, euh c'est cette direction qui gère la chose. Mais à mon humble avis, nous avons une coordination provinciale, et à chaque province il y a eu une coordination provinciale, qui dépend du ministère de l'environnement, et à chaque fois qu'il y aura la mise en place d'une forêt de communauté locale donc il faut avoir des plans simples de gestion. Heu .. le gouvernement centrale avec l'appuis de partenaire, parce que jusque là je comprend que WWF accompagne le gouvernement dans ce processus, il y a euh deux moyens de communications il y a le rapport annuel qui doit être présenté, il y a les document qui est le plan simple de gestion, qui est d'ailleurs la planification quinquennale qui doit être évaluée par cette équipe parce que au niveau national il y a une équipe qu'on appelle la Task Force, et c'est cette équipe là qui est habilitée à évaluer le plan simple de gestion, à analyser, à donner les avis, et .. les recommandations, pour que nous ayons un document parfait, et voir comment suivre sur terrain la matérialisation de ce qui a été prescrit dans le document. (...) Task Force au fait c'est le .. un groupe où une cellule d'évaluation met à la disposition, [c'est chez le?] ministère, au travers le secrétariat général, dans une direction technique comme la notre, nous avons cette équipe là la Task Force avec nous, et nous nous traitons toutes les questions liées aux plans de gestion ainsi que les plans de gestions .. les plans de sondages, les rapports d'inventaires ainsi que les plans d'aménagements pour des sociétés forestières industrielles, donc des exploitations industrielles. Mais pour tout ce qui concerne des forêts de communauté locale où les plans simple de gestion intervient, il y a la .. direction soeur, qui est la DGF a aussi cette direction sa direction qui évalue les documents soumis par le .. concessionnaire là des forêts de communautés locales.

- E.L. : OK, et en général comment ce fait le .. dès que les informations sont .. sont récupérées et qu'elles sont centralisées, donc que ce soit ici dans le DGF ou de la DIAF, uuh par quels moyens est ce qu'elles sont communiquées est ce que c'est euh publié directement ou est des partenaires privilégiés qui .. qui obtiennent les informations dans un premier temps parce que ça doit passer par eux pour telle ou telle raison ou euh ?

- M.M. : D'abord euh pour votre information au niveau de la DGF, pour ce qui concerne même la gestion des forêts des communautés locales ils ont mis en place euh une plateforme, euh la plateforme est en ligne euh cette plateforme là permet en fait au publique euh de .. de s'informer, de s'informer de l'état de l'octroi des concessions forestières euh des concessions des communautés locales, mais je pense que dans la .. dans cette plateforme il y aura un onglet à laquelle les documents soumis où les activités qui sont validées seront mis à disposition du publique. Mais néanmoins il faut pas oublier le monde est devenu euh comme un pays, donc nous avec internet on a la capacité d'avoir l'information au niveau local pour donner au niveau central, on a les correspondances, ça peut être aussi facile pour transmettre l'information. Et pour ce qui concerne le document, à chaque fois qu'il y aura un avis technique euh où une recommandation qui sera prise en compte par les communautés, donc c'est facile de le faire parvenir. Donc il y a ce courant de transmission qui est la coordination provinciale, donc vous devez savoir que, entre la population et le gouvernement central il y a une gestion au niveau des provinces, qui est la coordination provinciale, qui joue le rôle de l'intermédiaire, pour ramener l'information du ministère au niveau central et au niveau provincial, qui sera appliqué au niveau local.

- E.L. : Et cet intermédiaire provincial euh pour toi elle est effective dans toutes les provinces actuelles ?

- M.M. : Nous avons quelques difficultés là on peut pas se voiler la face, d'abord y a un aspect sur les finances. Vous savez le budget des autres pays ne représente pas grand chose pour affecter un

montant alloué important dans ce qui concerne ces activités, mais qu'à cela ne tienne, nous on fait un effort un tant soit peu à faire une communication, bien qu'il y a des provinces qui .. viennent d'être nouvellement créés où les rythmes de travail n'est pas à la hauteur comme les autres anciennes provinces. Parce que les anciennes provinces ils avaient déjà ce rythme de travail.. et les nouvelles provinces, d'abord, les personnes qui sont en train de gérer ce sont des nouvelles personnes qui n'ont pas assez d'expertise comme les autres mais nous faisons un effort de bousculer, de pousser, pour arriver à .. nous faire parvenir l'information, c'est un travail qui se fait, lentement, mais nous espérons que nous allons .. cela avance dans le bon sens.

- E.L. : Ouais, ok. Ici comme le FONAREDD planifie de .. de rentrer à dans un assez court terme dans .. dans un .. allez, un mécanisme qui roulerais et qu'on aurait des paiements pour services environnementaux donc euh c'est important que tous ces échelons là soient .. en marche pour garantir le bon fonctionnement de ..

- M.M. : Bien évidemment. C'est tout à fait normal parce que il faut garantir la courroie de transmission du niveau central jusqu'au niveau local, et réduire même le .. les écarts même en terme des acquisitions de l'information, la durée et la période. Parce que il faut pas un rapport produit au niveau local qui date du mois de juin et au niveau national l'obtention de ce rapport là c'est après deux mois, c'est pas normal, cela veut dire même l'impact ou si c'est un rapport d'urgence on aura un .. un vrai problème. Donc pour éviter tout cela il faut aussi réduire la .. la durée de collecte d'information et que l'information aussitôt fournie, et que ça ça soit aussitôt récepté. Donc euh c'est un peu dans ce sens là.

- Et est ce que le fait que il y ait cette lenteur de transmission parfois ça peut avantager pour toi certains acteurs au sein de la ..

- Oui oui, effectivement. Vous savez il y a certains acteurs qui .. profitent de la lenteur de l'administration, ainsi que de lenteur des activités pour leur permettre de .. un .. pour échapper même au paiement de taxes euh de service environnementaux. Parce que il y a, pour ce qui concerne les acteurs qui sont .. que ça soit dans la classe 1, 2,3 des établissements classés, qui produit euh au fait les activités humaines, qui doivent pouvoir payer un certain nombre de taxes, mais à l'absence de l'information, ou retard de l'exécution de l'information, ça les profite ça les avantage, ça leur permet de tourner et de .. faire de l'argent, sans tenir compte de .. personnes qui vont venir le faire taxer. Je m'explique : comme le ministère de l'environnement nous avons une direction des établissements humain et cette direction là a la mission, ou parmi tant d'autres missions, c'est de faire euh un .. payer la taxe rémunératoire annuelle, ce qu'on appelle TRA, la taxe de pollution, ainsi que d'autres taxes. Et ils envoient les avis de passage, et quand ils envoient l'avis de passage qu'ils viendront probablement dans votre société dans .. 5 jours, et d'ici l'information vous arrive après même les délais de .. ou avant même les délais, après les délais, vous verrez que les inspecteurs vont arriver sans que les destinataires aient recevoir l'avis de passage. Ça ce retard là ça ne profite pas à la société. Mais le cas où et que l'information est arrivée mais en l'absence de moyen, les inspecteurs ne savent pas comment euh arriver ou se payer un billet pour arriver là où se trouverait la société, automatiquement la société qui allait payer lors de leur passage leur délai d'évaluation il va profiter de ce timing, de ce temps mort pour ce faire de l'argent, car ça .. l'avantage lui reviens.

- E.L. : Ok, parce que ils sont pas passés pour collecter la taxation ? (-voilà) et ici on est sur une taxation dans la cas d'une taxation pour pollution alors c'est ça ?

- M.M. : Pollution rémunératoire annuelle.

- E.L. : Ok, et pour ici .. et on a parlé de paiement pour service environnementaux, est ce que y a une histoire de taxe aussi liée à ça ou euh ?

- M.M. : La loi prévoit la taxe sur les services environnementaux ?
- E.L. : Ok donc en fonction des bénéficiaires que ce fait telle concession ou telle société ou tel partenaire sur ces paiements pour services environnementaux, elle doit euh ?
- M.M. : Restituer.
- E.E. : Restituer, ok. Et donc ici sous quelle aspect la lenteur de réception des documents peut être avantageux ?
- M.M. : De toute les façons, je ne travaille pas dans ce département pour vous donner vraiment plus de détail à ce sujet. Je l'ai dit je suis plus dans les questions liées à la cartographie géomatique. (...)
- E.L. : Ok, et ici donc par rapport à ce qui est de ton expérience à toi tu as dit donc au début dans l'introduction que .. t'allais travailler au niveau euh .. fin t'allais représenter la RDC au niveau internationale euh pour des questions de la référence carbone etc. C'était dans quel contexte ça ?
- M.M. : Euh en ma qualité de point focal euh, point focal euh pour les forums de haut niveau pour le développement durable, et que j'étais le point focal développement durable toutes les questions qui vont dans le sens de développement durable j'avais l'obligation de parler les efforts que le pays est en train de fournir, à ce sujet là, donc c'était dans ce cadre là. Maintenant pas seulement les questions de carbone, plusieurs questions que le pays était en train de faire les efforts, sur le changement climatique, sur les adaptations, sur l'atténuation, sur euh la dégradation des terres, la désertification, les efforts, que ce soit sur les questions de nos inventaires forestiers, donc c'est toutes ces questions donc j'y allais toujours défendre le pays, présenter le pays, présenter les efforts fournis par la RDC, sur ces aspects là, donc c'est le point focal développement durable joue en fait le rôle d'une fonction transversale, donc il doit s'imprégner de toutes les activités réalisées au niveau du ministère et de faire des rapports de ces indicateurs, en terme des indicateurs. Vous savez nous avons pratiquement 17 objectifs de développement durable, et chaque objectif a un indicateur, alors nous avons des objectifs prioritaires, alors il était question de fournir les indicateurs en terme des efforts consentis par le pays, donc c'était dans ce cadre là.
- E.L. : Et ici quand tu parles de forum de haut niveau c'est lesquels en particulier?
- M.M. : Euh les forums de haut niveau sur le développement durable c'est toujours organisés au moins de juillet, à Washington, c'est aux Etats-Unis, où les différents pays présentent les atteintes des indicateurs, les efforts, par rapport aux différents objectifs. (...) [OMD - ODD]. Et on est en train de prendre en compte tous les éléments importants, dans tous les indicateurs, la question sur l'accessibilité à l'éducation, (...).
- E.L. : (...)
- M.M. : (...)
- E.L. : Euh donc ici j'avais une dernière question euh concernant parfois la .. donc une disparité d'approche méthodologique dans les niveaux de références provinciaux donc dans le cas du .. du programme intégré Mai Ndombe, donc qui dépend du fond carbone du FCPF, où là ils ont choisis comme méthodologie niveau de référence euh donc une autre méthodologie .. qui n'est pas l'approche mur-à-mur mais qui est une autre .. l'approche par échantillonnage ..
- M.M. : Oui, nous avons l'approche mur-à-mur, et puis l'approche par échantillonnage, ce sont deux

approches. Mais je pense que le pays n'a pas un niveau de référence provincial, nous on a toujours été claires, nous pour ce qui concerne le gouvernement, ça ce sont pas les .. ça c'est les activités réalisées par .. le gouvernement à travers de cette direction donc ministère de l'environnement et direction des inventaires et aménagement forestier. Nous disons toutes les activités qui se fait au niveau provincial, cela veut dire ce sont des activités provinciales ce n'est pas un niveau de référence, le niveau de référence est au niveau national, le niveau de référence c'est au niveau national, ce c'est que le pays a fait sa soumission. Mais tout ce qui est fait au niveau des provinces ce sont les estimations provinciales.

- E.L. : Qui ne dépendent par alors de l'évaluation nationale alors ?

- M.M. : Qui est fait indépendamment du niveau de référence national, et on peut pas interdire un partenaire qui vient appuyer une province avec une méthodologie x,y. Le résultats ils peuvent trouver, il se fait un niveau provincial c'est normal, ils ont plus des échantillons, ils ont plus de temps pour ce faire parce que l'étendue de travail ne représente pas grand chose que nous travaillons avec la [inaudible] nationale. Mais néanmoins nous produisons aussi les estimations provinciales, parce que quand on fait au niveau national, de référence nationale, on peut justement extraire les données d'une province, mais ça sera pas le niveau de référence, ça sera maintenant une estimation provinciale, nous avons voulu seulement faire cette démarcation, et qu'on appelle pas les efforts réalisés au niveau provincial comme un niveau de référence provincial, non, c'est justement une estimation provinciale.

- E.L. : Et justement ici est ce que une approche qui a plus de temps pour se concentrer sur une province, une fois que eux arrivent avec un certain résultat, cette information ne vient pas nourrir les estimations provinciales au niveau national.

- M.M. : Affirmatif, [inaudible] nous avons toujours besoin de toutes ces informations, les échantillons tout ça, pour euh alimenter et nourrir tout ça .. bien que c'est aussi la question de la méthodologie, si on a pas utilisé la même méthodologie on saura pas utiliser ça, mais à certain niveau il faut toujours utiliser les mêmes données, pour voir, les données que vous avez obtenus au niveau euh, les estimations que vous avez obtenus au niveau de la même province en terme de tendances si vous vous éloignez ou si vous vous éloignez pas. Cette comparaison là c'est déjà une utilisation.

- E.L. : Et donc il faut une méthodologie unique pour pouvoir euh .. qu'elle puisse être référencée sur ..

- M.M. : Affirmatif, pour l'intégrer.